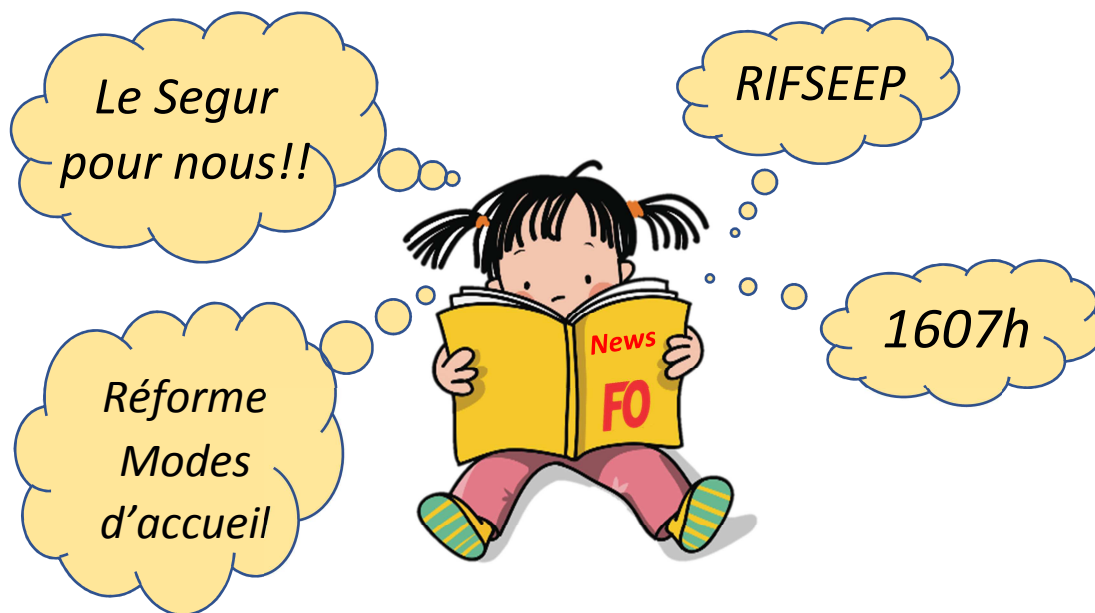




Une rentrée charnière pour la Petite Enfance !!



ENTRETIEN D'EVALUATION

Cet entretien obligatoire doit être organisé entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre en présentiel ou « distanciel » (via Teams). Il concerne les personnels titulaires et contractuels recrutés en CDI ou CDD d'un an minimum.

L'agent est prévenu au moins 8 jours avant la date de l'entretien afin de pouvoir le préparer. La période de référence est du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Pensez à vous munir de votre fiche de poste et de la grille d'entretien de l'année précédente. Ces documents vous aideront à préparer l'entretien.

Nous vous le rappelons chaque année, il s'agit d'un temps d'échange et de dialogue au cours duquel nous vous encourageons à vous exprimer (projets professionnels, souhaits de formation, déroulement de carrière, actualisation de votre fiche de poste, etc.)

PAS DE PAUSE POUR FO

FO se déplace sur les structures, sur la pause déjeuner et durant 3 heures, afin de vous apporter de l'information (temps de travail, carrière, rémunération, etc.) mais aussi vous conseiller individuellement en répondant à VOS interrogations (formations, VAE, concours et examens, etc.)

Une réussite systématique !!

Comme à chacune de nos réunions, nous avons encore une fois été très bien accueillis sur les dernières structures où nous avons organisé ces temps d'échanges : Lampagia, Borderouge Trois Cocus, Danielle Mitterrand. Merci aux collègues !

Prochaine réunion d'inFO : MA Mélinée MANOUCHIAN



ENFIN !!

FO obtient gain de cause :

**le SEGUR DE LA SANTE sera étendu à la
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Depuis la signature du protocole d'accord par notre Fédération, FO n'a cessé de revendiquer **la transposition des dispositions du SEGUR dans la FPT.**

A la suite des différentes rencontres de la délégation FO avec :

- la conseillère budget de la Fonction Publique,
- la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL),
- le cabinet du 1^{er} Ministre
- et suite aux nombreuses mobilisations et revendications portées par FO

FO A ETE ENTENDU !!!

Le Protocole d'accord relatif à l'extension du complément de traitement indiciaire (CTI) aux agents soignants de la Fonction Publique Territoriale, **signé par FO**, entre en vigueur au **1^{er} janvier 2022 !!!**

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2022 :

- **LES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE**
- **LES INFIRMIERS-ERES**
- **LES PUERICULTRICES**
- **LES CADRES DE SANTE**
- **LES PSYCHOMOTRICIENS-NES**

ATTRIBUTION DE

183 NET/MOIS

SOIT

**UNE AUGMENTATION DE
49 POINTS D'INDICE**

(traitement indiciaire)

Et ce n'est pas tout ...



FO OBTIENT UNE AVANCEE HISTORIQUE POUR LES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE, QUI PASSERONT EN CATEGORIE B DES LE 1^{ER} JANVIER 2022 !

Pour l'heure, nous sommes dans l'attente des nouvelles grilles et règles de reclassement approuvées le 1^{er} juillet 2021 au Conseil Supérieur de la Fonction Publique et transmis au Conseil d'Etat pour d'éventuelles modifications avant leurs publications officielles applicables au 1^{er} janvier 2022.

NOUS RESTONS VIGILANTS SUR LA MISE EN ŒUVRE ET NE MANQUERONS PAS DE VOUS COMMUNIQUER LES GRILLES DES LEUR PUBLICATION.

1607h

Une nouvelle fois, nous tenons à souligner la mobilisation historique des agents de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole en début d'été, répondant à l'appel de l'intersyndicale alors constituée.

C'est bien grâce à celles et ceux qui ont répondu présent(e)s que des évolutions entre le projet initial et le projet présenté au Comité Technique du 17 juin dernier **ont pu s'opérer**. Notamment le maintien du **choix entre paiement et récupération des heures supplémentaires** réalisées, le **maintien de la libre pose des jours ARTT** ou encore **l'octroi généralisé des jours de fractionnement**. Malheureusement, certaines revendications n'ont pu aboutir pour des motifs règlementaires : maintien du nombre de CA et des congés d'ancienneté, prise en charge par la Collectivité de la journée de solidarité.

Aujourd'hui (et depuis fin juin) : L'ensemble des Directions travaillent sur la mise en application des « fameuses 1h10 hebdomadaires » supplémentaires qui permettront à chaque agent de dégager un volume de RTT compensant la perte des jours de CA (imposée par la loi TFP du 06/08/19).

Pour la Direction Petite Enfance, FO pose et porte ses revendications :

- Prise en compte du **temps d'habillage / de préparation** pour les Auxi, les agents Petite Enfance et les agents techniques,
- **Lissage** sur la semaine des 1h10, afin de limiter l'impact sur vos conditions de travail,
- **Secrétaires EPE** : passage en journée continue, pour éviter toute modification de l'amplitude de travail,
- **Directrices & adjoint(e)s + EJE Terrain** : passage à 37h10/semaine permettant de générer 13 jours ARTT. Catégorie A, les agents ne peuvent pas bénéficier de la valorisation des heures supplémentaires.

Comptez sur nous pour porter une nouvelle fois VOS revendications lors des prochaines rencontres prévues avec la Direction Petite Enfance.



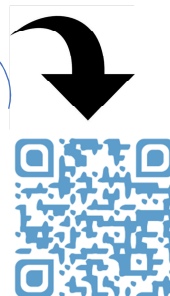
Réforme des modes d'accueil

La réforme des modes d'accueil c'est chose faite... les décrets ont été publiés au Journal officiel le 31 août 2021 pour une application au 1^{er} septembre 2021 (décret 2021-1131 comprenant 9 titres et 16 articles).

Ce texte particulièrement volumineux traite notamment :

- des traitements et soins médicaux des enfants accueillis,
- le taux d'encadrement (1 pour 5 non marcheurs, 1 pour 8 qui marche OU 1 pour 6 quel que soit l'âge des enfants)
- l'inclusion des apprentis dans le calcul du taux d'encadrement,
- possibilité de dépassement 115% de la capacité autorisée,
- la qualification des directeurs de crèches et professionnels.
- les temps d'analyse de pratique
- le rôle du référent « santé et accueil inclusif »
- option bientôt ouverte aux crèches en zone urbaine d'accorder seulement 5,5m2, par enfant au lieu de 7m2 sur tout le territoire.

*L'intégralité du décret
disponible sur notre site
section Petite Enfance...*



Depuis la 1^{ère} heure, FO reste fermement opposé à cette réforme, qui impacte à la fois la qualité d'accueil et nos conditions de travail.

RIFSEEP

Dans le cadre des ajustements du RIFSEEP prévus pour le prochain Comité Technique, FO continue de revendiquer :

Auxiliaires de Puériculture

(Catégorie C)

Généralisation de la **prime fonctionnelle** (et pas seulement aux agents embauchés avant le 1^{er} juillet 2019).



Montant : 52,62€ brut/mois

Agents techniques

(Catégorie C)

Attribution de l'Indemnité Travaux Dangereux.

Montant : environ 40€ brut/mois



Educateurs de Jeunes Enfants

(catégorie A)

Revalorisation
des montants
attribués,
encore insuffisants

Création d'un
groupe de
fonctions supérieur

Puéricultrices et Cadres de santé

(catégorie A)

Revalorisation significative de leur RIFSEEP, compte tenu des écarts importants toujours existants avec les autres filières.

FO à la Petite Enfance :

une équipe de délégué(e)s à votre écoute !



Autour de **Daisy DE MERLIER**, permanente FO en charge de la Petite Enfance, une équipe motivée et disponible s'est constituée :

- Sandrine CORDERO
- Karine AVIEZ
- Sylvie TCHITCHEK
- Caroline CANOPE
- Cécile JUNG

Grâce à elles, nous sommes en mesure de vous apporter rapidement l'information et l'accompagnement nécessaire.

Des interrogations ? Nous avons les réponses !

Contact: fo.petite.enfance@gmail.com

Syndicat Force Ouvrière

4 avenue du château d'eau 31300 Toulouse

fo-municipauxtoulouse.com – fo.petite.enfance@gmail.com – Tel : 05 61 22 24 41